

Connaitre ses Droits : Employées Enceintes et en Postpartum

Discrimination liée à la Grossesse

Les employeurs ne peuvent pas :

- Vous licencier ou réduire vos heures de travail en raison de votre grossesse
- Faire des changements non demandés au nom de la "sécurité"
- S'enquérir de vos intentions d'avoir des enfants ou de se faire avorter

Accommodations Liées à la Grossesse

- Les employées enceintes doivent recevoir les mêmes soutiens que les autres employées ayant des besoins comparables
- Les personnes handicapées doivent être accommodées dans le cadre de leur travail
- Dans l'état d'Indiana, les employeurs doivent fournir des accommodations aux personnes handicapées

Congé de Grossesse et Soins du Bébé

- Les personnes qui travaillent dans des entreprises de plus de 50 employés et qui respectent les exigences en matière d'heures, reçoivent 12 semaines de congé des congés non payés pour des besoins médicaux graves, des visites prénatales et pour tisser des liens avec leur bébé
- Après avoir bénéficié du congé, l'employé doit être autorisé à reprendre le même travail sans représailles.

Tire-Lait au lieu du Travail

- En vertu de la législation américaine, les employés éligibles aux heures supplémentaires ont droit à des pauses de tire-lait non rémunérées
- En Indiana, si le lieu de travail compte plus de 25 employés, les nouvelles mères ont le droit d'effectuer leur tire-lait pendant leurs pauses habituelles
- Un espace privé sans salle de bain et une option d'entreposage frigorifique doivent être fournis, Le plus « raisonnablement possible ».
- La discrimination pour le tire-lait est généralement une discrimination fondée sur le sexe - demandez toujours des pauses!

Un problème au travail ? -->

Connaitre ses Droits: Employées Enceintes et en Postpartum

Où aller

- Commission américaine pour l'égalité des chances en matière d'emploi - Indianapolis (Formulaire de plainte en ligne)
- Indiana Civil Rights Commission
- Contactez votre représentant syndical, si vous en avez un
- A Better Balance Help Line - 1-833-633-3222
- Center for Work/Life Law - (415)-703-8276
- National Employment Lawyers Association

Ce qu'il faut apporter

- Manuel des employés
- Toute documentation médicale applicable
- Tous les articles disciplinaires qui, selon vous, pourraient être liés à des problèmes de grossesse ou de post-partum
- Toute autre communication écrite avec votre employeur
- Un bulletin de paie récent
- Coordonnées du représentant syndical et convention collective (le cas échéant)

Quoi dire

- Pour quoi vous demandez de l'aide
- Ce que vous avez dit à votre employeur et sa réponse
- Si vous avez été licenciée ou sanctionnée, pourquoi pensez-vous que cela est dû à des problèmes de grossesse ou de post-partum ?
- Comment votre patron caractériserait votre action disciplinaire - même si vous ne pensez pas qu'elle est juste ou vraie

